



Déclaration préalable de la CGT Educ'action

à la CAPA Avancement accéléré d'échelons des PLP

le mardi 10 mars 2020

VERSAILLES

Cette CAPA va étudier pour la dernière fois (conséquence de la loi de transformation de la Fonction Publique du 7 août 2019) les avancements accélérés d'échelon du 6 au 7ème et du 8 au 9ème, suite aux avis reçus lors des rendez-vous carrière. Il nous semble utile à cette occasion de rappeler la position de la CGT concernant le PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations). En effet, les organisations de la CGT Fonction Publique avaient refusé, le 29 septembre 2015, de signer le protocole d'accord issu de la négociation portant sur le PPCR. Notre organisation n'était pas seule puisque les syndicats représentant une majorité des personnels de la Fonction publique s'étaient prononcés contre ce texte. Ce nouveau système de promotion, continue donc de s'appuyer sur une notion subjective de "mérite" qui n'a pas le moindre sens dès lors que l'on sait ce qu'est le métier : rappelons d'ailleurs que nos supérieurs hiérarchiques - proviseurs et inspecteurs - échappent à cette promotion "au mérite" pour le changement d'échelon, prouvant ainsi qu'il est tout à fait possible de considérer une fonction comme étant méritante en tant que telle, sans rentrer dans le jeu d'une concurrence distordue et arbitraire. Il a été décidé en haut lieu, là où personne n'enseigne jamais, que seuls 30% du corps pouvaient être "méritants". Les 70 autres pourcents ne le sont pas et ne peuvent l'être, par simple décision administrative. Il faut donc bien trouver les heureux élus "méritants"! On a donc créé dans la plus pure tradition de notre Ministère une usine à gaz qui mêle inspection, rendez-vous auprès du chef d'établissement et avis de la Rectrice vécu comme posé lui aussi de façon arbitraire comme nous l'avons dénoncé lors des CAPA recours.

Pour donner un avis à la promotion, l'administration s'est basée sur les avis des inspecteur-riche-s dont il a été difficile de savoir sur quelle base celui-ci était fondé laissant place à un sentiment d'arbitraire. D'autant que des rapports de même teneur ont abouti à des avis rendus à l'opposé.

Ce système d'évaluation révèle une mise en concurrence des collègues entre eux-elle-s, entre disciplines où les disparités persistent et l'hypocrisie de l'évaluation dite individuelle alors que nous avons pu voir que nous n'avons aucune garantie que les quotas ne soient pas parfois anticipés au moment de ladite évaluation. Il s'agit bien de la mise en place de techniques managériales qui visent à pousser les collègues à la servilité et à l'acceptation de plus en plus de tâches en leur faisant miroiter une possibilité d'une promotion. Nous craignons que ce système n'aboutisse qu'à une plus grande souffrance au travail, à des troubles psychosociaux, stress, anxiété, burn out... Il peut conduire aussi à une démotivation

pour tou-te-s celles et ceux qui croyaient bien faire leur travail jusqu'ici et se sentent légitimement déconsidéré-e-s par leur hiérarchie.

C'est pourquoi nous réitérons notre demande d'un système d'avancement d'échelon et de grade automatique pour tou-te-s avec une déconnexion totale de la rémunération avec l'évaluation, comme c'est le cas pour certains corps de ce ministère notamment pour celui des personnels de direction. Nous rappelons que notre organisation syndicale demande l'intégration de la Hors Classe et désormais de la classe exceptionnelle, grade accessible seulement à 10 % de l'effectif du corps dans une grille de la Fonction Publique revalorisée, afin que tous les personnels de l'Éducation Nationale puissent accéder à l'échelon terminal maximum en fin de carrière. Dans l'attente, nous revendiquons l'établissement d'un barème national basé sur des critères objectifs de classement liés à l'ancienneté. Nous nous opposons à la "carrière au mérite", aux primes individualisées et à la multiplication des heures supplémentaires. Nous demandons une refonte des grilles de salaires et la revalorisation du point d'indice. La CGT Educ'action revendique pour sa part une augmentation immédiate de 400 euros soit 90 points d'indice pour tous les personnels, pour compenser en partie la perte de pouvoir d'achat qu'ils ont subie surtout à l'heure où le gouvernement a décidé de nous voler une partie conséquente de nos revenus à la retraite.

Les Élu-es CAPA PLP de la **CGT**-Éduc'action Versailles

E. Boesch, C. Darrémont, T. Vannier, F. Moreau,

R. Labed, B. Snaoui, F. Billy, B. Dupuis.